

***Inscrire les territoires de la Région  
dans les opportunités et les contradictions de notre temps***  
*Un cadre prospectif et stratégique régional plus que jamais indispensable*  
**22 mars 2013**

**Conseil Scientifique du SRADDT PACA 2030**

*(R. Arnaud-Kantor, R. Belle, J. Boulesteix,  
L. Casanova Enault, A. Chanzy,  
J.P. De Plazaola, J. Garnier, M. Lambert,  
P. Langevin, H. Reigner, T. Taton, C. Voiron)*

***Le présent texte est la sixième des contributions écrites que le Conseil scientifique a successivement apportées au cours du processus de co-construction du SRADDT Provence Alpes Côte d'Azur 2030. Il a été rédigé en mars 2013 au cours de la Saison 2 d'élaboration des Orientations stratégiques afin d'éclairer les instances du Conseil régional en charge de cette élaboration.***

***Il prend appui sur les travaux antérieurs du Conseil scientifique, sur les riches échanges réalisés au cours des Rendez-vous territoriaux de novembre et décembre 2012 et sur la lecture des premières versions intermédiaires du document d'Orientations stratégiques successivement présentées par le Conseil régional à l'occasion des Rendez-vous, Ateliers et Comités de pilotage de novembre 2012 à mars 2013.***

***Les suggestions, remarques, propositions ou commentaires critiques qu'il comporte procèdent de la mission et de la posture distanciées dévolues au Conseil. Celui-ci se félicite de ce qu'un grand nombre de ses observations aient été prises en considération dans les récentes versions du texte d'Orientations destinées à préparer la Charte qui sera soumise aux élus du Conseil régional.***

---

L'accélération généralisée des changements (d'ordre sociétal, économique, climatique etc.) et la prise de conscience de l'irréversibilité de certains de leurs effets sur le territoire de Provence Alpes Côte d'Azur ont incité à la révision du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable, seulement trois ans après sa publication.

La révision de ce document de planification est soutenue par une ambition prospective, par une visée englobante et par le souci de déboucher sur un projet partagé. Elle témoigne d'une démarche volontaire du Conseil régional de Provence Alpes Côte d'Azur pour concevoir des politiques publiques en correspondance étroite avec les enjeux actuels et pour porter une vision d'aménagement du territoire renouvelée puisque l'approche est à la fois territoriale, transversale et prospective.

Engagée à partir de 2009, la démarche a consisté d'une part, à déployer un large processus de concertation et, d'autre part, à concevoir un nouveau schéma d'aménagement sur la base d'un document de planification territoriale co-construit et partagé déclinant, à différentes échelles géographiques, Défis/ Paris/ Orientations pour le territoire.

**Le point de vue du Conseil scientifique**, ici présenté, veut être une contribution à l'élaboration actuellement en cours des Orientations stratégiques du SRADDT révisé. Il est principalement motivé par trois considérations.

. Nous traversons une période de crise économique et sociale importante qui impose d'amorcer la transition vers un nouveau modèle économique et social.

. La région Provence Alpes Côte d'Azur possède des ressources territoriales et un positionnement géographique exceptionnels en vue d'aborder les mutations et les transitions qui s'annoncent.

. Des compétences importantes vont être attribuées à plusieurs métropoles constituées dans notre région.

Les remarques qui suivent :

***. Visent à éclairer les Orientations stratégiques du SRADDT révisé que le Conseil régional se prépare à choisir.***

***. Ont pour objet de préparer une réflexion approfondie sur ce que pourra être à l'avenir une démarche de révision permanente du SRADDT***

## **I. Les conditions pour anticiper la dynamique des territoires de PACA / 2030**

Le Conseil considère qu'il est plus que jamais indispensable de donner un cadre prospectif et stratégique original et ambitieux à l'aménagement et au développement durable de l'ensemble de la région Provence Alpes Côte d'Azur. Ce cadre doit tenir compte des contradictions et des opportunités de notre temps. Il doit à la fois inciter les acteurs de cette région à se situer de manière créative dans le mouvement accéléré de l'Histoire et il doit les conduire à développer des formes renouvelées de solidarité en vue de dépasser les situations criantes d'inégalité sociale et territoriale de notre région. Dans cette perspective, trois séries de conditions paraissent essentielles.

### **1. L'inscription dans le temps long**

#### **. La référence au Schéma antérieur et l'impératif d'évaluation**

Le Conseil considère que le texte relatif aux Orientations stratégiques du Schéma devra se référer explicitement au SRADDT antérieurement élaboré en 2006 et qu'il s'agit aujourd'hui de réviser : ses hypothèses, ses perspectives, ses priorités, ses découpages géographiques, etc. Il devra aussi inciter à une procédure régulière d'évaluation de l'application du Schéma, des politiques publiques qui s'en sont inspirées et de la manière dont ces politiques publiques ont été mises en œuvre.

#### **. L'impératif de prospective territoriale**

### ***Des paris à la prospective***

La formulation actuelle du texte des Orientations du SRADDT se fonde sur des « paris », c'est-à-dire sur des hypothèses fondées sur l'anticipation de certaines grandes tendances à l'échéance 2030 : changement climatique, métropolisation, inégalités socio-économiques. Le Conseil estime que ce texte pourra très utilement s'inspirer en outre des méthodes actuelles de la prospective en envisageant les ruptures possibles (par exemple économiques), les réversibilités imaginables (sociales, géopolitiques, démographiques), l'impact des réformes en cours (nouvelle étape de la décentralisation, création des métropoles ou des pôles métropolitains), les changements dans les modes d'habiter, de se déplacer, dans les stratégies des firmes, etc.

### ***Projet d'avenir et démarche prospective***

Le diagnostic précédemment élaboré au cours de la Saison 1 avait permis d'identifier à la fois les « paris » et les « défis » à partir desquels peuvent être conçues aujourd'hui des orientations stratégiques. Telles qu'elles sont formulées actuellement, ces Orientations consistent essentiellement en une vision normative et souhaitable, c'est-à-dire en un projet d'avenir. Elles pourraient avantageusement se traduire aussi par un jeu de scénarios possibles appuyé sur des hypothèses scientifiquement étayées ; ces hypothèses et scénarios étant davantage territorialisés ; les effets de leur application étant davantage mesurés.

### ***Vision normative et trajectoires alternatives***

La vision normative actuellement développée (la définition d'un futur souhaitable) doit pouvoir se conjuguer avec la prise en compte d'autres trajectoires possibles. Il serait utile d'envisager des avènements alternatifs et inattendus. Quelles nouvelles figures territoriales pourraient se réaliser à l'avenir ? Le contexte actuel est un contexte de turbulences et de changements dans divers domaines climatiques, institutionnels, économiques et financiers etc. Cela oblige, certes, à concevoir une stratégie d'adaptation à ces changements, mais cela ne doit pas empêcher d'anticiper d'autres ruptures ou bifurcations, imprévisibles. Une analyse fine et méthodiquement étayée permettrait d'explorer ces orientations alternatives (en tenant compte par exemple des retours d'expérience du SRADDT PACA 2006).

### ***Le risque des fictions politiques***

En ne se référant pas assez aux perspectives antérieurement ouvertes dans les schémas prospectifs et stratégiques de notre région et en ne se livrant pas à une démarche véritablement prospective, le texte actuel des Orientations du SRADDT 2030 risquerait de ne pas se situer dans l'Histoire de notre temps. Il risquerait de s'inscrire dans la longue chronique des fictions politiques que les acteurs publics se plaisent parfois à perpétuer, qui s'attache moins aux effets réels des plans élaborés qu'aux invocations rassurantes (région solidaire, hospitalière, accueillante, innovante, etc.) et plus facilement consensuelles. Il risquerait alors d'apparaître comme un exercice hors du temps et hors des territoires concrets de la région.

## **2. La hiérarchisation des défis, des enjeux et des contradictions**

### ***Pour une hiérarchisation***

L'élaboration du « diagnostic prospectif » de révision du SRADDT avait donné lieu à une approche de nature sélective (inégalités socio-spatiales, effets des changements climatiques,

métropolisation). L'élaboration des Orientations stratégiques gagnera à persister dans ce parti pris sélectif. La tentation est toujours forte de répondre à toutes les attentes de tous les acteurs d'un territoire. S'agissant du SRADDT, il peut être tentant - et opportun à certains égards - de proposer des Orientations stratégiques qui suscitent l'adhésion collective et qui fédèrent les habitants de Provence Alpes Côte d'Azur autour d'un projet de changement à 2030 partagé par tous parce qu'il n'omet aucune attente ni aucun problème. Mais ce type de réponse - trop consensuel ? trop raisonnable ? – n'affaiblit-il pas l'approche stratégique du fait d'un manque de hiérarchisation ? Le risque n'existe-t-il pas alors de produire des Orientations qui évoquent tous les sujets sans hiérarchiser les priorités pour l'action, sans se positionner sur les contradictions à dépasser (voir les notes précédentes du Conseil scientifique), sur les conflits qui se posent, sur les blocages qui demeurent et sur les graves problèmes qui doivent être résolus dans les territoires de la région.

### ***Choisir des hypothèses fortes***

Il conviendra sans doute à l'avenir d'adopter un autre point de vue. Il sera nécessaire de poser quelques hypothèses fortes qui structureront des scénarios alternatifs et des histoires possibles. Ces histoires possibles ne seront ni toutes vertes, ni toutes noires, mais pourront faire leur place à ce qui s'altère et à ce qui émerge, à ce qui se détruit et à ce qui se construit, à ce qui paraît irréversible et à ce qui semble réversible, à ce qui fait consensus et à ce qui reste conflictuel, etc. Importance donc, à nouveau, d'une démarche véritablement prospective, sélective et hiérarchisée telle qu'elle avait été conçue lors de la décision de révision du schéma.

## **3. L'inscription dans les espaces larges**

### ***La représentation d'une région ouverte***

Le document d'Orientations stratégiques actuellement en cours d'élaboration expose de manière opportune les conditions d'une « valeur ajoutée régionale » obtenue par des processus de développement endogènes. Il entend pour cela mettre en évidence ce qui peut « faire système » dans l'ensemble de la région. Ce souci très bienvenu ne doit pas conduire à une vision trop autonomisée ou trop fermée de l'espace régional. Il doit se conjuguer avec la préoccupation, tout aussi essentielle, de mettre en évidence les articulations de tous ordres de Provence Alpes Côte d'Azur avec les autres grands espaces géographiques voisins.

### ***L'inscription dans des espaces transrégionaux***

Les « grands territoires » (Littoral, Vallée du Rhône, Montagne) présentés dans les versions récentes du document d'Orientations stratégiques donnent une vision renouvelée de la géographie de la région. Leur cartographie les représente comme des zones délimitées soit par le Rhône, soit par le rivage maritime soit par les frontières administratives. Il conviendrait d'éviter que cette cartographie donne de ces territoires une image fermée et qu'elle oblitère ainsi un fait majeur - par ailleurs souligné dans le document – selon lequel ces « grands territoires » sont aussi et peut-être surtout des interfaces avec d'autres régions souvent très dynamiques et avec lesquelles les acteurs de notre région ont engagé depuis longtemps des relations d'échange très substantielles. Si l'on se place dans une perspective prospective et stratégique, ils manifestent l'insertion de la région Provence Alpes Côte d'Azur dans des espaces macro-géographiques, culturels et socio-économiques qui la relient

aux mondes environnants (espace rhône-alpin, espace languedocien, espace alpin italien, espace méditerranéen).

### ***L'inscription dans l'espace national et dans l'espace européen***

De même, les Orientations stratégiques du SRADDT ne devront pas ignorer l'inscription de la région dans les espaces national et européen (leurs forces, faiblesses, les tendances sociologiques, la place de l'Etat, l'influence de la politique de cohésion de l'UE, la place des grands acteurs économiques et des grands acteurs professionnels, les formes et l'évolution de la solidarité nationale, etc.). Les évolutions de ces contextes national et européen contribueront longtemps encore à structurer de manière très substantielle le cadre d'action des grands opérateurs, des collectivités et des citoyens dans l'aménagement des territoires. Ajoutons à ces remarques le fait que le SRADDT se doit d'être compatible avec les SSC (schémas de service collectif) et de tenir compte des orientations du SDEC (schéma de développement de l'espace communautaire).

En ne se situant pas assez dans ces espaces élargis (Nation, Europe), la révision du SRADDT risquerait de gommer l'intégration des territoires de Provence Alpes Côte d'Azur dans des espaces de coopération supra-régionaux au moyen de stratégies différenciées (des métropoles dans le réseau des métropoles nationales et européennes, des PME dans l'espace du bassin méditerranéen etc.).

## **II. Des Orientations stratégiques à discuter, préciser ou évaluer pour 2030**

### **1. Un modèle économique et social aux contours encore incertains**

#### ***La référence souhaitable au Schéma régional de développement économique***

Le Conseil scientifique considère que la révision du SRADDT devrait s'articuler de manière explicite avec les autres démarches stratégiques et prospectives aujourd'hui en cours ou en gestation dans la région : schéma de développement touristique, schéma de la recherche et de l'enseignement supérieur, schéma de l'énergie et, plus encore, schéma de développement économique. Les versions à venir du texte d'Orientations stratégiques gagneront à se référer de manière explicite à la version passée et à la formulation nouvelle du Schéma Régional de Développement Economique Durable (SR2DE). L'une des difficultés généralement éprouvées par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire de Provence Alpes Côte d'Azur tient en effet au caractère encore peu précis du modèle économique et social pris en compte.

#### ***Aménagement du territoire et modèle économique***

Les orientations prises en matière d'aménagement du territoire peuvent contribuer de manière majeure à la dynamique du développement économique régional ; notamment par les moyens des infrastructures portuaires, fluviales, ferroviaires et routières, par les équipements et l'organisation numérique, par le redéploiement coordonné des zones d'activités ainsi que par une redéfinition des politiques de logement et de transport des voyageurs. Ces orientations, cependant, pour être efficaces, doivent être éclairées par une modélisation réaliste des activités économiques de la région et des conditions dans lesquelles ces activités contribuent à la structuration du territoire régional. Le texte des

Orientations stratégiques du SRADDT devra utilement prendre en compte une telle modélisation, et cela d'autant plus si l'on entend s'engager résolument dans les voies de la transition énergétique et de la transition écologique.

### ***La pluralité des espaces économiques***

Certes, on serait bien en peine d'identifier un modèle économique régional unique et englobant. L'activité économique de Provence Alpes Côte d'Azur s'inscrit en fait dans une pluralité d'espaces qu'il conviendrait, précisément, de mettre davantage en évidence. Par exemple : 1) l'espace mondialisé des industries de base anciennes fortement localisées autour de l'étang de Berre, 2) l'espace mondialisé des nouvelles activités technologiques de base fortement territorialisé dans les Alpes Maritimes et dans le Pays d'Aix, 3) l'espace mondial et continental associé aux diverses activités de logistique à la fois diffus et, pour l'instant, fortement territorialisé à l'ouest, 4) l'espace largement déployé de l'économie présentielle associé à la vie courante des populations 5) les espaces local, régional et national de l'activité résidentielle, bien analysés voici deux ans par le cabinet Acadie, 6) les espaces locaux et nationaux de l'activité agricole et agro-alimentaire, etc.

### ***Les leviers à actionner***

Pour autant qu'ils seront suffisamment efficaces face à des forces économiques et financières parfois très puissantes et insaisissables, les leviers à actionner pour un aménagement durable du territoire régional devront tenir compte de la pluralité de ces espaces économiques. Certains de ces leviers devront opérer au niveau du local, d'autres au niveau du régional et d'autres aux niveaux de l'inter-régional et de l'inter-national. Pour autant, dans l'équation de l'aménagement du territoire, l'application de ces leviers devra tenir compte, plus encore, des paramètres et des variables associés à deux types d'espaces et de dynamiques : d'une part, le « processus de métropolisation » et d'autre part les grandes opérations envisagées dans les « territoires à enjeux ». Dans les deux cas, les perspectives, les alternatives et les choix gagneront à être davantage précisés.

## **2. Relativiser le processus de métropolisation et l' « avantage métropolitain »**

### ***Les processus de métropolisation, tout à la fois moteurs de développement et facteurs de recomposition des territoires***

Sous l'effet des processus de métropolisation, les principaux pôles urbains régionaux sont incités à développer des activités économiques à forte valeur ajoutée, à attirer des cadres hautement qualifiés, à créer l'image d'une ville moderne et dynamique et à offrir une bonne qualité de vie en termes d'accès aux services autant que d'aménités résidentielles. L'enjeu est de permettre la compétitivité des pôles urbains et leur intégration dans le réseau des métropoles nationales et internationales. Ces processus de métropolisation à l'œuvre en Provence Alpes Côte d'Azur constituent un levier de développement important. Ils sont susceptibles de renforcer les pôles urbains régionaux sous dotés du point de vue des fonctions, de la dynamique d'innovation, du rayonnement propres à une métropole et également de générer des effets d'entraînement au sein des espaces périphériques qui sont largement déployés dans cette région.

Les processus de métropolisation produisent une nouvelle structuration des territoires qui répond avant tout à une exigence d'efficacité économique. Celle-ci peut être soutenue par

les politiques publiques à travers le renforcement des fonctions de centralité des métropoles, l'amélioration de la performance des infrastructures de communication (par le soutien à « l'inter-métropolitain » c'est-à-dire au renforcement de la coopération entre les métropoles de Nice et de Marseille via la LGV PACA) ou encore par l'institutionnalisation de ces territoires (Métropole Nice Côte d'Azur, Métropole Aix-Marseille-Provence).

Cependant, il est nécessaire de prendre toute la mesure de la double incidence territoriale des processus de métropolisation. Se conjuguent à ces dynamiques de concentration, la recomposition des périphéries métropolitaines sous l'effet des dynamiques d'extension des métropoles. Emergent en particulier de nouveaux modes d'habiter ces territoires qui s'inscrivent dans des extensions urbaines localisées en dehors des agglomérations et qui donnent lieu à une dilution des centralités en périphérie, au développement d'un fonctionnement des territoires en réseau, à une désynchronisation des temps de vie etc. Il est nécessaire de prendre la mesure de ces transformations, de les maîtriser et de vérifier qu'elles n'échappent pas aux politiques publiques régionales qui font le pari de la métropolisation. L'enjeu est d'autant plus aiguë que ces processus de métropolisation, déployés hors des métropoles, se greffent sur d'autres processus qui complexifient l'aménagement des territoires, en particulier pour le moyen et le haut pays régional. S'y combinent en effet les problématiques de ségrégation socio-spatiale (campagnes érigées en haut-lieu résidentiels, campagnes paupérisées), de diminution du foncier agricole, de fragmentation des continuités écologiques, etc.

#### ***Des formes spécifiques de la métropolisation en Provence Alpes Côte d'Azur***

Ces processus de métropolisation pourraient être décrits de manière plus concrète. Ils s'appuient principalement sur la vision qu'en donne la DATAR à l'échelle nationale. Or, ceux-ci prennent une forme toute particulière sur le territoire régional. Ils s'arriment aux phénomènes de littoralisation, aux réseaux urbains polycentriques denses et multiformes, au haut niveau de peuplement des campagnes méditerranéennes, à la saturation de l'avant-pays etc. Ces contingences locales ne peuvent pas être ignorées d'une action publique régionale saisie de la problématique de la métropolisation.

#### ***Prendre en compte les autres processus à l'œuvre de transformation des territoires***

Le conseil scientifique estime que le défi de la maîtrise des processus de métropolisation constitue un enjeu majeur pour l'avenir régional et qu'il est une manière de porter un regard transversal sur les enjeux des territoires. Il est important que le document d'Orientations stratégiques fasse apparaître que ce processus ne se déploie pas de la même manière sur l'ensemble de la région. La même remarque peut être faite concernant le processus de périurbanisation. Il s'agit bien d'un processus multiformes au sein de la région (périurbain choisi, contraint, rationalisé ou sous la forme de mitage etc.), ce qui impose de décliner des enjeux différenciés en fonction des territoires et qui tiennent compte de l'ensemble des difficultés qui s'y posent : conflits d'usage, problèmes d'accessibilité, dégradations paysagères etc.

Cette lecture des territoires à travers le prisme des processus de métropolisation a tendance à gommer l'existence et l'importance de territoires essentiels au développement régional tels que les territoires de moyen pays ou les territoires intersticiels, les « territoires à enjeux », les villes moyennes, les articulations entre nœuds et réseaux (de villes, de

transport, de connaissance scientifique, de développement technologique, d'activité culturelle), les tropismes inter-régionaux.

La région, confrontée au phénomène de métropolisation, doit prendre la mesure de ce que ce processus de métropolisation est intrinsèquement porteur de dynamiques contradictoires (concentration /dispersion). Deux grandes options s'offrent alors aux politiques d'aménagement du territoire : soit jouer malgré tout le jeu de la métropolisation en déployant une action publique visant à réguler les problèmes inhérents à ce processus, soit freiner la métropolisation et mener une politique volontariste de rééquilibrage plutôt en direction d'autres types de territoires (territoires à enjeux par exemple).

Le Conseil scientifique suggère une troisième voie, celle de politiques publiques soutenant à la fois le développement des métropoles et intervenant sur la maîtrise de ses effets dans les autres espaces de la région à travers des projets d'aménagement spécifiques tenant compte de toute la complexité du fonctionnement des territoires (exemple du GIP Val de Durance).

### **3. La motricité possible des « territoires à enjeux »**

#### ***L'intérêt des « territoires à enjeux »***

Les Orientations stratégiques du SRADDT actuellement proposées reposent sur le croisement entre, d'une part, les grandes tendances et défis et, d'autre part, les particularités de trois grands types de systèmes territoriaux : les « grandes continuités écologiques », les « systèmes métropolitains » et les « nouvelles proximités ». De ces croisements résultent des orientations nouvelles et stimulantes pour l'action publique, notamment du point de vue des solidarités écologiques et énergétiques. Dès le début du processus de révision du SRADDT, le Conseil scientifique avait noté avec beaucoup d'intérêt l'importance accordée à un autre type de systèmes territoriaux : les « territoires à enjeux ». Dans les versions futures du texte d'orientations stratégiques, ces systèmes territoriaux devront nécessairement reprendre la place importante qui leur avait été accordée dès l'origine.

#### ***Par-delà les grandes continuités territoriales***

Ces territoires ne procèdent pas forcément des grandes continuités territoriales évoquées dans le document actuel des Orientations stratégiques. Il s'agit d'abord de ceux qui avaient été explicitement qualifiés par la Région de « territoires à enjeux » (Plaine du Var, Euroméditerranée, Val de Durance, Aire urbaine d'Avignon, Rives de l'étang de Berre, Centre Var). Il s'agit aussi sans doute des territoires protégés (parcs naturels régionaux, nationaux, réserves naturelles, grands sites, etc.) dont le Conseil scientifique a déjà souligné qu'ils devaient être aussi des territoires expérimentaux parties prenantes aux continuités écologiques et à la diffusion d'innovations à portée socio-économique. On peut y ajouter encore certains territoires – en particulier celui de la zone d'emploi d'Arles - dont les faiblesses économiques et sociales ont été signalées dans les études de l'INSEE réalisées en partenariat avec la Région et la DIRECCTE de Provence Alpes Côte d'Azur.

#### ***Des leviers déterminants***

L'avenir de ces territoires est probablement déterminant pour le futur de l'économie et de la société régionales. Comment ne pas choisir ces territoires comme des points d'application



privilegiés, comme des leviers de l'aménagement du territoire de longue portée, comme des lieux d'expérimentation et de diffusion des grandes orientations innovantes de cet aménagement ? Et ceci d'autant plus que la Région et les autres acteurs publics seront amenés à s'impliquer encore plus à l'avenir dans ces territoires).

Un point de vue implicitement adopté dans le texte actuel des Orientations est d'accorder une importance motrice aux « dynamiques de métropolisation ». Un autre point de vue, certainement complémentaire, est envisageable qui consistera à admettre que les « territoires à enjeux » sont de nature à produire, eux aussi, des dynamiques au moins aussi essentielles dans l'organisation de l'espace géographique, des espaces économiques et des espaces sociaux de cette région ?

#### **4. Par-delà le voisinage, des nouvelles et multiples proximités**

##### ***Voisinages et nouvelles proximités***

Les nouvelles proximités évoquées dans le texte actuel des Orientations stratégiques sont localisées et cartographiées selon des proximités géographiques principalement établies autour de villes de taille variable. Le choix de ces espaces de proximité pourrait opportunément être établi sur des données explicitées. Surtout, ce choix pourrait utilement prendre aussi en considération les nouvelles proximités d'aujourd'hui et de demain qui sont portées par : 1. les relations immatérielles à distance, 2. la multiplication des mobilités physiques de tous ordres, 3. l'articulation de nœuds et de réseaux de différents ordres.

##### ***Proximités et réseaux coopératifs***

Dans cette région, se sont déjà construit ou ébauché des nouvelles proximités qui ne se réduisent pas au voisinage physique. Par exemple des proximités économiques à la fois territorialisées et dé-territorialisées comme les clusters (pôles de compétitivité, PRIDES, réseaux scientifiques universitaires) ou encore comme les circuits courts associées à l'Economie Sociale et Solidaire, etc.

##### ***L'articulation des nœuds et des réseaux***

De manière plus générale, les nouvelles proximités sont de plus en plus fondées aujourd'hui sur l'articulation entre des lieux nodaux (plateformes d'échange de voyageurs, plateformes logistiques, technopoles, centres-villes, etc.) et des réseaux (de transport, de mobilité physique, de transfert de connaissance, de solidarités professionnelles ou citoyennes, etc.). Dans cette perspective et ainsi que le Conseil scientifique a déjà eu l'occasion de le signaler, il importera à l'avenir que cette articulation entre les lieux nodaux et les réseaux ne soit pas un facteur de ségrégation sociale accrue mais, au contraire, une opportunité pour une plus grande mixité sociale et pour des formes nouvelles de solidarité.

##### ***Les espaces publics nouveaux***

Dans la perspective des nouvelles proximités, les questions les plus urgentes à traiter dans le court terme et les plus stratégiques à traiter dans le long terme sont celles qui se posent dans les espaces péri-urbains. C'est dans ces espaces que se construiront probablement les formes nouvelles d'urbanité et c'est dans ces espaces que des formes nouvelles d'espace public devront être renforcées ou initiées. Dans cette perspective, des équipements publics nouveaux, des modalités nouvelles de déplacement et des formes nouvelles de démocratie

locale devront être promues. Les orientations stratégiques de la révision du SRADDT devront être explicites en ce sens.

### **III. Questions stratégiques nécessitant une prolongation des expertises et des débats**

Le Conseil scientifique a fréquemment débattu de notions, de concepts et de points de vue qui justifieraient une approche plus approfondie au regard des problèmes à résoudre et des projets à mettre en œuvre dans l'aménagement et le développement durable de Provence Alpes Côte d'Azur. Les uns et les autres nécessitent soit des études nouvelles substantielles, soit des débats renouvelés au sein des différentes instances concernées par la mise en œuvre et l'évaluation du Schéma. Ces études et débats pourront difficilement être menés à bien au cours de la dernière phase de révision, essentiellement consacrée à la validation politique du Schéma. Ils pourront, en revanche, figurer de manière centrale dans la thématique et la méthode du processus envisagé de révision permanente du SRADDT.

#### **1. Questions substantielles à approfondir**

##### ***Des approches pour une nouvelle géographie de la région***

Plusieurs thèmes (parmi d'autres qu'il conviendra de recenser) méritent des approfondissements fondés à la fois sur des réflexions scientifiques et sur une connaissance approfondie des réalités de Provence Alpes Côte d'Azur. Notamment :

- . La localisation et la délimitation de ce qu'on a pu appeler jusqu'ici, successivement ou alternativement, les « plaques », les « grands territoires » ou les « systèmes territoriaux ».
- . La notion de « portes d'entrée » importée des travaux actuels de la DATAR. D'une part, cette notion peut être discutée en cette période de circulation multilatérale de l'information. D'autre part, son usage en Provence Alpes Côte d'Azur ne peut se réduire aux seuls sites ou places portuaires de Marseille et de Nice.
- . Les réseaux. D'une part les réseaux de villes dont l'analyse poussée est indispensable si l'on veut comprendre les processus de métropolisation, en particulier si l'on veut éviter de réduire ces processus aux effets induits par le développement des deux métropoles marseillaise et niçoise. D'autre part les multiples réseaux socio-économiques, technologiques, professionnels, citoyens, associatifs, conviviaux qui transformeront à l'avenir la géographie des relations sociales dans la région.
- . Les relations inter-régionales dont l'analyse poussée permettra de mieux situer la région dans les grands espaces trans-régionaux évoqués plus haut ; notamment pour mieux la situer dans l'espace de l'Arc latin, dans l'espace rhôdanien et surtout dans l'espace méditerranéen.

##### ***Des approches pour éclairer des choix essentiels***

. L'emploi et le travail ne sont jamais centraux et ne sont évoqués qu'accessoirement dans les schémas d'aménagement du territoire. Or, ils sont au centre des préoccupations des habitants de nos territoires et ils sont au cœur de la plupart des questions d'aménagement du territoire : rapport emploi-habitat, déplacements quotidiens, rapport emploi-logement, instances de citoyenneté et de démocratie sociale, rapport entre valeur travail et valeur loisir, etc. Il importera à l'avenir de les réintroduire dans la réflexion prospective.

. Le statut des terres agricoles. Des analyses plus poussées et des débats plus nombreux devront avoir lieu concernant la question soulevée de la « sanctuarisation des terres agricoles ». Dans quelle mesure une telle démarche est-elle indispensable compte tenu de l'évolution des systèmes de production végétale, des besoins (bouquet de productions alimentaires, industrielles et énergétiques) et des contraintes (changements climatiques et méthodes de productions économes en énergies et intrants) ? Dans quelles mesures une telle démarche pourrait-elle se révéler contre-productive compte tenu de l'impératif de créer des continuités territoriales et de limiter les phénomènes de fragmentation ?

. La démocratie locale, la démocratie de proximité, les nouvelles formes de gouvernance locale. La question devra être posée, en effet, de préciser les niveaux les plus pertinents en la matière, sachant que, dans le contexte actuel de mondialisation et de métropolisation, le niveau régional doit être renforcé.

## **2. Questions de méthode à consolider**

### ***Quantifier les évolutions du territoire***

**Expertise.** Les documents de planification sont riches des analyses empiriques et qualitatives du territoire. Ils restituent en effet les intuitions, appréciations, expériences de la multiplicité des acteurs et gestionnaires territoriaux. Le conseil scientifique souhaite pourtant que soit associée une dimension quantitative à l'analyse afin d'étayer, de préciser et de valider les observations faites sur la région et de mieux ajuster ensuite les mesures d'aménagement du territoire décidées. Un enjeu est aussi de permettre, à l'avenir, une articulation logique et formalisée entre les phases de diagnostic/prospective/orientations afin de renforcer l'acceptation des arbitrages politiques inscrits dans le schéma.

Il ne faut cependant pas se méprendre sur l'illusion de scientificité que peut parfois donner la citation de statistiques. Une distinction doit être faite entre la référence à des statistiques élémentaires et l'utilisation de méthodologies formalisées d'analyse territoriale et de géoprospective (simulation d'évolutions territoriales, quantification de tendances, chiffrage de programmes d'aménagement du territoire etc.).

La référence à la prévision démographique tendancielle fournie par l'INSEE constitue de ce point de vue une limite. On ne peut au minimum qu'inciter à envisager un faisceau d'hypothèses possibles concernant la démographie régionale dont le signal faible (mais avéré) est bien que des changements sont à l'œuvre du point de vue de l'attractivité du territoire (celle-ci progresse plus faiblement que prévu).

### ***Inscrire la prospective dans son temps et dans la pluralité des temporalités du territoire***

**Le temps.** Le SRADDT PACA s'est fixé pour ambition de préparer l'avenir du territoire à 2030. Le schéma propose ainsi une stratégie d'adaptation au contexte sociétal de mutation dans les différents domaines économique, social, institutionnel, climatique. Cela ne doit pas faire occulter que d'autres crises sont possibles et qu'elles pourraient remettre en cause le projet régional de 2030. Le Conseil scientifique incite le Conseil régional à envisager d'autres futurs possibles que l'avenir souhaitable transcrit dans le schéma d'aménagement. L'enjeu est de

permettre que cet exercice d'anticipation de soit pas vain et qu'il soit au service de la préparation de l'avenir, qui est par essence multiple, imprévisible et imprédictible.

**Les temporalités.** La vision du temps linéaire et continu qui a longtemps prédominé dans le domaine de l'aménagement du territoire a aujourd'hui fait place à celle d'un temps multiple, fait de boucles de rétroactions. Il est important d'inscrire l'analyse des phénomènes territoriaux et la réponse d'aménagement qui leur est associée dans leurs différentes temporalités : celle de la formation et de l'emploi, celle de la gestion du foncier et du logement, celle de l'amortissement des équipements productifs, etc. L'enjeu est de différencier les phénomènes qui répondent du temps de l'urgence de l'action publique et ceux qui s'inscrivent dans des stratégies de long terme. Le défi est alors d'articuler les temporalités.

## **Conclusion**

### **Des valeurs pour sous-tendre le projet régional**

Par-delà son regard proprement scientifique, le Conseil ne pense pas devoir s'interdire un certain nombre de remarques concernant les valeurs. A cet égard, il considère que le Schéma régional sera d'autant plus convaincant, mobilisateur et opérationnel qu'il sera traversé par un certain nombre de ces valeurs (de représentations et de convictions collectives choisies) partagées. Certaines de ces valeurs sont, à juste titre, évoquées dans les formulations actuelles du projet de schéma. Trois d'entre elles pourraient être promues au premier plan des préoccupations à l'échéance 2030 : solidarité, confiance, projet collectif.

#### **Solidarité**

Nous sommes dans une région très inégalitaire et très fragmentée, dans laquelle les liens sociaux ont eu tendance à se dissoudre. Nous traversons une époque où, à différents niveaux spatiaux, des partitions territoriales s'ébauchent qui ont pour objectif d'affranchir les territoires les plus prospères de l'exigence de solidarité avec leurs communautés d'origine : soit de la part de provinces (Catalogne, Flandres, Ecosse, Italie du Nord), soit de la part de fragments de continent (Europe du Nord par rapport à l'Europe du sud encore appelé Club Med), soit de la part d'agglomérations riches.

Par-delà les principes énoncés dans les textes actuels du projet d'Orientations stratégiques, par-delà le souci de rechercher ce qui peut « faire système » au sein de la région, il pourrait être opportun d'affirmer davantage la centralité de la valeur Solidarité, cette valeur n'étant pas entendue seulement comme un impératif fonctionnel mais aussi et surtout comme un principe de base en vue de faire société, de recréer des liens dissouts et de construire des projets collectifs.

#### **Confiance**

Les péripéties de mise en place d'une métropole dans l'aire Marseille / Provence ne montrent que trop les segmentations ou les oppositions culturelles existant encore dans la région. Les mêmes segmentations ou oppositions se manifestent d'ailleurs à d'autres niveaux de cette région, par exemple entre l'Ouest provençal et l'Est azuréen. Ces problèmes proviennent principalement d'une certaine inaptitude à s'écouter, à se parler et surtout à établir des rapports de confiance entre les grands acteurs publics territoriaux de cette

région. Un schéma prospectif et stratégique d'aménagement du territoire en Provence Alpes Côte d'Azur devra pousser plus loin l'analyse sur les conditions d'une plus grande confiance entre ces acteurs.

A cet égard, et pour ce qui concerne plus particulièrement la coopération inter-communale, le Conseil scientifique a eu l'occasion de noter l'incertitude qui pèse encore sur la transition entre une situation d'addition des intérêts communaux particuliers et une situation d'émergence d'un intérêt communautaire supra-communal de niveau supérieur.

### ***Projet collectif***

Le processus de révision du SRADDT est exemplaire du point de vue des concertations, consultations et restitutions opérées entre l'acteur public régional et les acteurs de la société civile (point de vue largement exprimé lors du Comité de pilotage de la révision du SRADDT du 23 janvier). Une des conditions indispensable à l'élaboration d'un projet collectif se trouve ainsi satisfaite. Mais la question du projet collectif est beaucoup plus générale aujourd'hui.

Les grands changements advenus au cours des dernières décennies ont fait voler en éclat les anciens liens sociaux et les conditions sociales sur lesquelles se fondaient jusque-là les projets collectifs. Les horizons spatiaux se sont élargis mais les horizons temporels se sont rétrécis de telle sorte que la figure du projet commun tend à s'évanouir alors qu'elle doit être au cœur des rapports de citoyenneté, notamment aux niveaux régional et locaux. Si un processus de révision permanente du SRADDT se met en œuvre, il devra nécessairement faire porter la réflexion, l'évaluation et les perspectives d'action sur cette question essentielle du regard et du projet collectif.